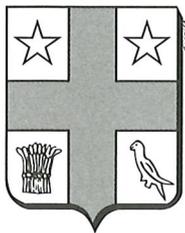


ARRETE DU MAIRE

4, Place Michel GARDEUX
Tél. 03 83 26 70 01
Fax. 03 83 26 74 76



Le Maire de la Commune de FLAVIGNY SUR MOSELLE,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2212-6 ;
Vu les articles R110-2, R412-7 et R412-10 du Code de la Route ;
Vu le code pénal et notamment l'article R.610-5 ;
Vu la demande de VNF, 1 avenue de la Fontenelle à EPINAL (88007) en date du 22 Août 2023 en vue de réaliser des travaux de remplacement des portes amont et aval de l'écluse 45 ;
Vu la demande de travaux de l'entreprise ROUBY du 29 Août 2023

Considérant que pour garantir la sécurité des agents réparateurs ainsi que de permettre de continuer l'utilisation de la vélo route aux usagers, l'entreprise ROUBY met en place une déviation de la vélo route au niveau de l'écluse 45 ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Du 30 Août 2023 au 10 Novembre 2023, la vélo route sera déviée afin de contourner l'écluse 45.

Article 2 :

Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux excepté pour les véhicules de chantier.

Article 3 :

La signalisation réglementant le chantier, la circulation et le rétrécissement sera mise en place et enlevée par l'entreprise ROUBY.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5 :

Monsieur le Maire de la commune de Flavigny-sur-Moselle, Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Neuves-Maisons, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLAVIGNY-sur-MOSELLE, le 30 Août 2023

Le Maire,
M. TEDESCO

